



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

FICHE-ACTION n°3.2

« Expérimentation et déploiement de l'Écologie Industrielle Territoriale sur le Vendômois »

Dernière date de mise à jour : 26/06/2019

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CCI 41

Nom, prénom, fonction : Audrey Hennebert - Conseillère environnement et développement durable

L'action en un mot

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) se base sur l'analyse de l'ensemble des flux d'un territoire pour mettre en place une gestion optimisée des flux entrants et sortants des PME dans une logique de circuit court afin de diminuer les impacts de l'activité économique sur l'environnement. L'action comprend une phase expérimentale de deux ans (mi 2018– mi 2020) et une phase de déploiement et renforcement de l'Écologie Industrielle Territoriale sur deux années supplémentaires (mi-2020 – mi 2022).

L'objectif est de faire du lien entre les actions du CTE et les actions innovantes de Territoires d'Industrie.

Fiche commune CTE/CTI

Description détaillée

Sous l'impulsion de l'ADEME et avec le soutien de la région Centre-Val de Loire, CCI et CMA Centre Val de Loire ont souhaité déployer l'EIT dans chaque département de la région. Dans le Loir-et-Cher, l'opération est mise en œuvre sur les zones d'activités de Vendôme et les communes environnantes, en partenariat avec le Cercle des Entrepreneurs du Vendômois, Territoires Vendômois et le syndicat mixte du Pays vendômois.



Le projet comprend 3 phases générales, la méthodologie étant affinée à chaque phase avec les partenaires locaux :

- La collecte des données par des visites d'entreprises et des ateliers thématiques
- Le traitement des données pour apparier les entreprises puis l'étude des synergies possibles via le logiciel ActiF.
- La mise en relation des entreprises et l'accompagnement pour la mise en œuvre des actions. Ces actions peuvent être du réemploi de coproduits, de la mutualisation de services, création de nouveaux services, ou encore la mise en place d'un nouveau débouché pour un déchet.

La méthodologie est affinée et précisée avec les parties prenantes du projet et les partenaires locaux : CMA 41, Communauté d'agglomération du Territoires Vendômois, Syndicat Mixte du Pays du Vendômois, Cercle des entrepreneurs du Vendômois ou autres interlocuteurs jugés pertinents par les partenaires.

Une réunion de lancement a été organisée avec les partenaires pour le démarrage du projet pour présenter la démarche, sensibiliser et susciter l'intérêt des entreprises.

La méthodologie se base sur un outil intitulé "Actif", crée par la CCI Occitanie, qui est labellisé par l'ADEME au niveau national. Ce logiciel met en relation les flux des entreprises tels que :

- l'énergie, l'eau
- la logistique, le partage d'espace, la mutualisation d'équipement, le transport de marchandises
- les flux de matières : bois, plastique, déchets...
- les ressources humaines : les emplois, la formation

À partir du recensement de ces flux, le logiciel ACTIF propose des synergies entre des entreprises proches géographiquement. Ces propositions nécessitent ensuite d'être étudiées une à une par le conseiller CCI pour pré-valider leur faisabilité technique et économique.

La mise en place des synergies (phase 3) comprend des actions de mise en relation, de l'animation de projet et l'organisation d'ateliers thématiques

Bilan de l'expérimentation à mi-parcours :

La CCI41 et la CMA 41 ont mobilisés 5 agents pour diagnostiquer 70 entreprises sur la 1ère phrase du projet, en 2018. Un millier de flux ont été recensées par l'outil informatique et une première analyse a été effectuée.

Les flux identifiés comme prioritaires lors du COPIL local de fin janvier 2019 sont **les cartons, les palettes, les formations réglementaires, l'achat groupé d'énergie, la collecte groupée de DEEE, les emplois et le covoiturage**. Cependant, les autres flux (biodéchets, chaleur fatale, station GNV...) ne sont pas écartés pour autant et sont réétudiés selon les éléments collectés auprès des entreprises.



Les résultats à mi-parcours de l'expérimentation étant positifs et encourageants, les partenaires financeurs régionaux (conseil régional et ADEME) souhaitent la poursuite de l'opération.

Déploiement de l'EIT:

Dans le cadre de ce contexte favorable, nous proposons un déploiement de la démarche initiée en 2018 sur deux années supplémentaires. Cela permettra de **mobiliser de nouvelles entreprises, d'actualiser les données qui le nécessitent, et de continuer la mise en place des synergies.**

Du temps sera dédié pour le portage du projet et la mobilisation de nouveaux partenaires et parties prenantes (collectivités locales, Chambre d'agriculture...).

Dans le cadre du projet de lancement du programme EIT sur le Dunois en 2020, le déploiement de la démarche sur le Vendômois se fera en cohérence avec le Territoire d'Industrie de la Vallée du Loir : mise en commun des actions de sensibilisation collectives (ateliers, événements...) et extension des synergies sur le territoire d'industrie de la Vallée du Loir quand cela est réalisable et pertinent.

Pour l'expérimentation et le déploiement de l'EIT, les chambres consulaires mobilisent 5 à 6 agents sur les 4 années : les conseillers principalement mobilisés sont les conseillers en développement durable mais d'autres conseillers sont également impliqués dans la collecte des données et peuvent être mobilisés selon leur expertise vis-à-vis des synergies à mettre en œuvre :

- Audrey Hennebert (CCI), conseillère développement durable
- Denis Chal (CMA), conseiller développement durable
- Catherine Michou (CCI), directrice adjointe disposant d'une expertise sur les commerces
- Jean-Christophe Després (CCI), conseiller en gestion-finance et croissance externe, mobilisable pour la mise en œuvre des synergies qui nécessitent le développement d'une nouvelle activité.
- Cécile Tonnau et Gaël Maillard (CCI) conseillers industrie et innovation mobilisables pour les diagnostics auprès des industriels et le développement des synergies en lien avec l'innovation.



Calendrier prévisionnel

	Année 1 (Avril 2018/Mars 2019)				Année 2 (Avril 2019/ Mars 2020)				Année 3 (avril 2020 à mars 2021)	Année 4 (avril 2021 à mars 2022)
	T 1	T2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4		
Pilotage										
Collecte des données : visite d'entreprise										
Traitement des données, étude des synergies (outil ACTIF)										
Mises en œuvre de synergies (ateliers thématiques, mises en relations des entreprises, gestion de projet...)										
Évaluation du projet sur la plateforme ELIPSE										



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ? À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CCI 41/ CMA41	Diagnostiquer 70 entreprises Piloter l'action sur le Vendômois Etudier les flux Apparier les entreprises Initier les synergies et accompagner les entreprises	mi-2018 à mi-2020	Opération en cours de réalisation	
CCI 41 /CMA41	Mise en place des synergies Collecte et actualisation des données Actions collectives (atelier, événement...) mises en commun avec le territoire de la Vallée du Loir	Mi-2020 à mi-2022	Engagement en discussion, dépendant des financements	
CEV	Participer au COPIL Accompagner des synergies entre les entreprises (achat groupés d'énergie par exemple) Communiquer en interne sur les synergies	mi-2018 à mi-2020	Opération en cours de réalisation	



Budget prévisionnel

Montant total : 120 472 € de mi 2018 à mi 2020 (En cours, financement via des conventions ADEME/ Conseil Régional et demande LEADER)
100 000 € de mi 2020 à mi-2022 (Projet de déploiement)

Description des coûts : Temps agents CCI et CMA + stagiaire, frais de déplacement, frais de fonctionnement

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	Programme d'expérimentation déjà conventionné 2018/2020			Projet de déploiement de l'EIT 2020/2022		
		2018	2019	1 ^{er} semestre 2020	2 ^e semestre 2020	2021	1 ^{er} semestre 2022
ADEME	25 747 €	6 437	12 874	6 437			
CPER	10 137 €	2 534	5 069	2 534			
Conseil régional	12 902 €	3 226	6 451	3 226			
FEDER	4 860 €	1 215	2 430	1 215			
LEADER	20 000 €	5 000	10 000	5 000			
CCI	38 321 €	9 580	19 161	9 580			
CMA	8 505 €	2 126	4 253	2 126			
Demande en cours pour prolonger l'opération et répartition des financeurs à préciser	80 000 €				20 000	40 000	20 000
CCI/CMA	20 000 €				5 000	10 000	5 000



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/ modalités de calcul	Référence 2019	Objectif 2020	Objectif 2022
Nombre d'entreprises mobilisées (diagnostiquées et /ou engagées dans des synergies)		70	80	100
Nombre de synergies		3	12	24
Nombre d'ateliers ou rencontres organisées		2	6	12
Impact énergie				Sans objet
Emission GES				Sans objet
Création d'emplois				1

La démarche sera capitalisée et évaluée à travers l'alimentation des indicateurs de la plateforme ELIPSE (EvaLuation des PerformanceS de démarches d'Ecologie industrielles et territoriales).

Cette plateforme est soutenue par l'ADEME et le Commissariat Général au Développement Durable et proposent 60 indicateurs pour évaluer l'Ecologie Industrielle Territoriale.